

ATSEM

Offre n° O068260617000302
Publiée le 17/06/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : Commune de rixheim
Lieu de travail : 28 rue zuber - b.p. 7, Rixheim (Haut-Rhin (68))
Poste à pourvoir le : 28/08/2026
Date limite de candidature : 17/07/2026
Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi
Motif de vacance du poste
Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent
Nombre de postes : 2

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif

Grade(s) recherché(s) : Adjoint d'animation principal de 1ère classe
Adjoint d'animation principal de 2ème classe
Adjoint d'animation
ATSEM principal de 1ère classe
ATSEM principal de 2ème classe

Métier(s) : [Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 26h5 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Expérience souhaitée : Confirmé

Descriptif de l'emploi :

Les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.

Les ATSEM participent à la communauté éducative. Elles sont polyvalentes dans le cadre de leurs activités définies. Elles suivent les instructions du directeur ou de l'enseignant enseignant dans l'exécution des tâches qui leurs sont confiées

Missions / conditions d'exercice :

- Accueillir les enfants
- Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Elaborer (sur consigne de l'enseignant ou du directeur) et mettre en œuvre des projets d'activités (à l'école ou durant les sorties)

Savoir-faire :

- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Aménager, nettoyer le matériel et la classe pendant la journée
- Assurer la manutention
- Participer à la réalisation du projet d'établissement (durant l'année scolaire et à la fête de fin d'année)

Savoir-être :

- Ecouter.
- Savoir gérer les conflits.
- Savoir communiquer.
- Disposer d'un sens de l'organisation.
- Être autonome, patient
- Faire preuve de discrétion
- Esprit d'équipe

Profils recherchés :

CAP Petite Enfance et/ou lauréat(e) du concours d'ATSEM

Être titulaire du permis B + véhicule

Spécificités du poste :

Travail sur 4 jours (Lundi, mardi, jeudi et vendredi) incluant le temps scolaire et le temps d'entretien de la classe (rangement, classement, préparation des ateliers).

Temps non complet : 26 h 05 (annualisé)

Le temps de travail hebdomadaire 32 h 00 par semaine en période scolaire + 2 journées de 7 heures en fin d'année + 2 journées de 7 heures pour la pré-rentree.

Rémunérations :

Statutaire + régime indemnitaire et primes annuelles

Participation à la complémentaire santé et à la prévoyance

Contact et modalités de candidature

Contact : 0389645959

Informations complémentaires :

Les candidatures sont à adresser par lettre manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae détaillé pour le 17 juillet 2026 à :

Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM

28 rue Zuber

B.P. 7

68171 RIXHEIM CEDEX

Ou par voie électronique à l'adresse suivante : service.personnel@rixheim.fr

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service des Ressources Humaines au 03.89.64.58.14

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o068260617000302-atsem>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.